



Programme **études-action**

ÉLECTROMÉCANIQUE

DES + DEP + DEC

Entente exclusive entre le Centre de services scolaire de Laval et le Collège Montmorency

243.D0 Technologie du génie électrique-automatisation et contrôle

Vous avez le profil recherché pour cette passerelle si vous étiez inscrit au **Programme études-action** du Centre de services scolaire de Laval et que vous avez obtenu votre diplôme d'études secondaires (DES) et votre diplôme d'études professionnelles (DEP) en **Électromécanique de systèmes automatisés (5281)**.

La demande d'admission se fait par l'entremise du SRAM. L'admission relève de l'établissement collégial qui évaluera la qualité du dossier scolaire secondaire et émettra un verdict d'admission selon les places disponibles.

Conditions d'admission

- Avoir obtenu votre diplôme d'études professionnelles (DEP) en **Électromécanique de systèmes automatisés (5281)** et votre diplôme d'études secondaire (DES) dans le cadre du **Programme études-action** du Centre de services scolaire de Laval.
- Avoir réussi l'un des préalables en mathématique suivants :
 - Technico-sciences (TS) de la 4^e secondaire (064426)
 - Sciences naturelles (SN) de la 4^e secondaire (065426)
 - Culture, société et technique (CST) de la 5^e secondaire (063504)
- Avoir réussi l'un des préalables en science suivants :
 - Science et technologie de l'environnement (STE) de la 4^e secondaire (058404)
 - Science et environnement (SE) de la 4^e secondaire (058402)

**Grille de
cours crédités**



→ Les élèves commenceront à l'hiver,
puisque la première session est reconnue.
En plus, les autres sessions seront allégées,
puisque d'autres cours seront reconnus.

Cours crédités pour les diplômés du Programme études-action, option Électromécanique du Centre de services scolaire de Laval

Programme DEC 243.D0

No	Titre de cours
201 G1J MO	Mathématiques appliquées en électronique 1
243 10J MO	Commande 1
243 11J MO	Circuits 1
243 12J MO	Travaux d'atelier 1
243 13J MO	Plans et devis d'électronique
243 23J MO	Travaux d'atelier 2
243 30J MO	Régulation 1
243 45J MO	Sécurité et profession

Sous réserve de modification

Les ententes et les passerelles négociées avec les différentes institutions (secondaires ou universitaires) peuvent faire l'objet de révision. La mise à jour des programmes (secondaire, collégial ou universitaire), la modification des critères d'admission ou de la cote R peuvent changer le nombre d'heures de formation créditées au moment de votre admission. Selon les changements apportés lors de la révision, les heures créditées peuvent être revues à la hausse, à la baisse ou annulées. Nous vous conseillons fortement de surveiller la mise à jour annuelle de ces ententes ou de rencontrer votre conseiller d'orientation pour planifier votre parcours jusqu'à votre admission.